

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Mardi 20 juillet 2021 à 18h00**, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

**Présents** : M. ROUVIER - M-C. FABRE DE ROUSSAC - L. FABRE - G. REQUENA - JC. ARAGON - M. IBARS - A. KELLY - L. GASC - JD. POUSSIER - C. PROUTEAU - N. LECLERC - A. CHOUKROUN - C. AZAIS - S. MARTI - S. JEAN - L. DELAITE - W. BIGNON - D. VIALAS - G. GUIRAUD - C. BASTIDE - D. SAUVADE

**Absents représentés** : S. BASSI-ALLEMAND par L. FABRE - M. PEREZ par G. REQUENA - D. CUPOLI par M. ROUVIER - C. PINO par G. GUIRAUD

**Absent excusé** : J. GROSSO

**Absents** : JF. MARY - B. DANIS

### **17. Fonds d'Aides d'Investissement aux Communes 2021, réhabilitation de l'impasse des Belles : demande de subvention**

La commune de Marseillan est aujourd'hui reconnue pour sa volonté d'améliorer le cadre de vie de ses habitants.

En effet, la commune s'est engagée depuis 2008, sur un vaste programme en vue de redynamiser les quartiers.

L'impasse des Belles se situe en centre-ville au Sud-Ouest de l'hyper centre, et plus particulièrement à quelques dizaines de mètres de la salle Paul Arnaud qui accueille de nombreuses manifestations. Cette impasse sert donc de parking secondaire lors de manifestations importantes et également sur la période touristique où le nombre de places en centre-ville reste limité. Récemment, la Ville a réhabilité le chemin des Belles entre les avenues Victor Hugo et des Amants ainsi que le parking de la salle Paul Arnaud.

La réhabilitation de l'impasse des Belles s'inscrit dans la continuité de réaménagement de ce quartier de la Ville.

Ce projet peut faire l'objet de demande de subventions.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Financeurs		Montant € HT
Département	55 %	60.000 €
Commune	45 %	48.307 €
	Coût du projet	108.307 €

Il appartient au conseil municipal :

**De valider** les travaux de réhabilitation de l'impasse des Belles.

**D'approuver** le plan de financement annexé à la présente.

**D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer l'ensemble des démarches relatives à cette demande de subvention.

**De solliciter** les subventions auprès du Conseil Départemental.

**De prendre** l'engagement de réaliser les préconisations et les investissements prévus dans le programme d'actions, sous réserve de l'obtention des subventions sollicitées.

Il convient d'en délibérer.

### LE CONSEIL

Oùï l'exposé de M. le Maire

### DELIBERE

### A L'UNANIMITE

**Valide** les travaux de réhabilitation de l'impasse des Belles.

**Approuve** le plan de financement annexé à la présente.

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer l'ensemble des démarches relatives à cette demande de subvention.

**Sollicite** les subventions auprès du Conseil Départemental.

**Prend** l'engagement de réaliser les préconisations et les investissements prévus dans le programme d'actions, sous réserve de l'obtention des subventions sollicitées.

**Et ont, les membres présents,  
signé au registre.**

**Pour copie conforme,  
Le Maire**

**Yves MICHEL**